

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté-Egalité-Fraternité

COMMUNE DE MANTES-LA-VILLE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 28 SEPTEMBRE 2020

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des collectivités territoriales)

Présidence : Monsieur Sami DAMERGY

Présents : M.DAMERGY, Mme PEREIRA, M.KOSSOKO, Mme GOUJU, M.SERRAKH, Mme SOUMARE, M.LOUALI, M.COIONI, Mme MOUMMAD, M.BERTO, Mme PEULVAST-BERGEAL, Mme HOUP-PLOUVIEZ, Mme SEBAYASHI, M.LE CAM, Mme BEN CHATER, M.CHIODELLI, M.DRENEUC, Mme JEULAND, M.TESSON, M.ROBISE, M.ZAITAR, Mme EL ASRI, Mme DIOP, M.CISSE (à partir du point 63), Mme GENEIX, Mme GICQUEL, M.LAROCHE, M.FLEURY, M.MORIN, M.VANSEVEREN, M.NAUTH.

Absents excusés : M. Ari BENHACOUN donne pouvoir à M. Brahim LOUALI
Mme Aicha IHIA donne pouvoir à Mme Marie-Nicole HOUP PLOUVIEZ
Mme Cécilia SABINO donne pouvoir à Mme Nathalie PEREIRA
M. Hassan ENNOUNI donne pouvoir à M. Sami DAMERGY

Absents : M.CISSE (jusqu'au point n°62 inscrit à l'ordre du jour)

Secrétaire : Mme Fatimata DIOP

OUVERTURE DE LA SEANCE A 19 HEURES 30
--

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 22 juillet 2020.
Adoption avec 28 voix pour et 7 voix d'abstentions (M.FLEURY, Mme GENEIX, Mme GICQUEL, M.LAROCHE, M.MORIN, M.VANSEVEREN, M.NAUTH)

- Réf : 2020/IX/60

OBJET : Constitution et fixation du nombre de membres du comité technique et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (Appellation à venir lors du renouvellement des instances en 2022 : Comité Social Territorial)

Article 1^{er} : Décide avec 27 voix pour et 7 voix contre (M.FLEURY, Mme GENEIX, Mme GICQUEL, M.LAROCHE, M.MORIN, M.VANSEVEREN, M.NAUTH) de créer un comité

technique et un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail compétent pour la Ville et le Centre communal d'action sociale.

Article 2 : De maintenir le paritarisme numérique.

Article 3 : D'abroger les délibérations n° 2014-IV-44 du 22 avril 2014 et n°2014-IV-45 du 22 avril 2014.

Article 4 : De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- Réf : 2020/IX/61

OBJET : Désignation des représentants au comité national d'action sociale

Article 1 : Décide avec 27 voix pour et 7 abstentions (M.FLEURY, Mme GENEIX, Mme GICQUEL, M.LAROCHE, M.MORIN, M.VANSEVEREN, M.NAUTH) de désigner Monsieur Guy COGONI, en qualité de délégué élu, et l'agent chargé du suivi de ces prestations CNAS au sein de la collectivité, en qualité de délégué agent et correspondant CNAS

Article 2 : D'abroger l'article 2 de la délibération n° 2012-II-4 du 6 février 2012

Article 3 : De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

- Réf : 2020/IX/62

OBJET : Correspondant défense

Article 1 : Décide avec 27 voix pour et 7 abstentions (M.FLEURY, Mme GENEIX, Mme GICQUEL, M.LAROCHE, M.MORIN, M.VANSEVEREN, M.NAUTH) de désigner Monsieur Vincent TESSON en qualité de correspondant défense.

Article 2 : D'abroger la délibération n° 2014-IV-47 du 22 avril 2014

Article 3 : De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

- Réf : 2020/IX/63

OBJET : Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Article 1 : Décide avec 28 voix pour et 7 abstentions (M.FLEURY, Mme GENEIX, Mme GICQUEL, M.LAROCHE, M.MORIN, M.VANSEVEREN, M.NAUTH) de désigner trois membres titulaires et trois membres suppléants pour représenter la commune au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise.

Article 2 :

Sont candidats pour les 3 sièges de représentants titulaires de la commune :

- Monsieur Vincent TESSON
- Madame Marie-Nicole HOUP PLOUVIEZ
- Madame Sylvie JEULAND

Sont désignés comme représentants titulaires de la commune au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté urbaine « Grand Paris Seine & Oise» :

- Monsieur Vincent TESSON

- Madame Marie-Nicole HOUP PLOUVIEZ
- Madame Sylvie JEULAND

Article 3 :

Sont candidats pour les 3 sièges de représentants suppléants de la commune :

- Madame Josyane SEBAYASHI
- Monsieur Bernard KOSSOKO
- Monsieur Hassan ENNOUNI

Sont désignés comme représentants suppléants de la commune au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté urbaine « Grand Paris Seine & Oise » :

- Madame Josyane SEBAYASHI
- Monsieur Bernard KOSSOKO
- Monsieur Hassan ENNOUNI

Article 4 : De dire que les membres suppléants remplacent les membres titulaires comme suit :

Commune de MANTES LA VILLE : MEMBRES TITULAIRES DE LA CLECT	Commune de MANTES LA VILLE : MEMBRES SUPPLEANTS DE LA CLECT
1. Monsieur Vincent TESSON 2. Madame Marie-Nicole HOUP PLOUVIEZ 3. Madame Sylvie JEULAND	1. Madame Josyane SEBAYASHI 2. Monsieur Bernard KOSSOKO 3. Monsieur Hassan ENNOUNI

Article 5 : De notifier la présente délibération à la Communauté urbaine « Grand Paris Seine & Oise ».

Article 6 : De donner pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération

- **Réf : 2020/IX/64**

OBJET : Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)

Article 1 : Décide à l'unanimité de présenter à la Direction des Services Fiscaux des Yvelines la liste ci-dessous, afin que le Directeur des Services Fiscaux y sélectionne huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants constitutifs de la Commission Communale des Impôts Directs, présidée par le Maire ou l'Adjoint délégué.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

Nom et Prénom	Adresse
Bernard KOSSOKO	1 rue du chemin Noir 78711 Mantes-la-Ville
Denis CHIODELLI	31 rue Louise Michel 78711 Mantes-la-Ville
Sylvie JEULAND	8 rue des Paillettes 78711 Mantes-la-Ville
Fatimata DIOP	2 rue du Puy de Dôme 78711 Mantes-la-Ville
Marie-Nicole HOUP PLOUVIEZ	18 rue des Prés 78711 Mantes-la-Ville
Guy COGONI	8 rue des Paillettes 78711 Mantes-la-Ville
Aicha IHIA	10 rue du Val 78711 Mantes-la-Ville
Nathalie PEREIRA	160 route de Houdan 78711 Mantes-la-Ville
Nisrine IMZILEN	27 résidences le Village 78711 Mantes-la-Ville

Naima DEBOUZZA	13 rue de la Reillère 78711 Mantes-la-Ville
Thomas SABIK	21 rue de Montchauvet 78711 Mantes-la-Ville
Jean-Claude OVERSTEIN	7 rue Victor Schoelcher 78711 Mantes-la-Ville
Claude JEAN LOUIS	Rue du Chemin Noir 78711 Mantes-la-Ville
Maryam DOUAIF	89 avenue du Président Wilson 78520 Limay
Bernard BLANCHO	58 rue des Orgemonts 78711 Mantes-la-Ville
Philippe LAROCHE	Clos de la Vaucouleurs 78711 Mantes-la-Ville

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

MEMBRES SUPPLEANTS

Nom et Prénom	Adresse
Annette PEULVAST-BERGEAL	4 rue de Jezanne 78711 Mantes-la-Ville
Jean-Louis DEGISORS	9 rue de Chantereine 78711 Mantes-la-Ville
Mathilde KONATE DRENEUC	7 rue des Plaisances 78711 Mantes-la-Ville
Frederic CORSOIS	95 avenue du Mantois 78711 Mantes-la-Ville
Diambere DEMBELE	1 allée des Vieux Lavoires 78711 Mantes-la-Ville
Elisa DRENEUC	36 rue des Plaisances 78711 Mantes-la-Ville
Mohamed AMRI	8 rue de Chinon 78711 Mantes-la-Ville
Stephane ROBISE	2 ter rue Paul Fort 78711 Mantes-la-Ville
Halima ARRACH	14 rue du Blavet 78711 Mantes-la-Ville
Ayoub SBAIA EL MADI	43 rue Abel Plisson 78520 Limay
Aude GUYNOUARD	11 rue Dammartin 78711 Mantes-la-Ville
Nora ACHOUR	15 rue des Vaux Monneuses 78711 Mantes-la-Ville
Sabria CHOUARFIA	6 rue Charles Péguy 78711 Mantes-la-Ville
Moustapha BA	6 rue Charles Péguy 78711 Mantes-la-Ville
Diaguili CISSE	2 bis rue des Plaisances 78711 Mantes-la-Ville
Chirley MEISTERSHEIM	154 route de Houdan 78711 Mantes-la-Ville

Article 2 : D'abroger la délibération n° 2014-VI-111 du 30 juin 2014.

Article 3 : De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Réf : 2020/IX/65

OBJET : Dispositif départemental d'aide d'urgence visant à accompagner le bloc communal pour le soutien au commerce et l'artisanat

Article 1 : Décide à l'unanimité de solliciter l'attribution d'un financement à hauteur de 47 615,00 € au titre du dispositif départemental d'aide d'urgence visant à accompagner le bloc communal dans son soutien au commerce et à l'artisanat, à l'ensemble des commerçants, bars/restaurants, hôtels et artisans bénéficiaires figurant dans la liste exhaustive en annexe de la présente délibération,

Article 2 : De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer la convention entre le Conseil Départemental des Yvelines et la commune de Mantes-la-Ville et toutes pièces afférentes

Article 3 : De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération

Réf : 2020/IX/66

OBJET : Rapport fonds de solidarité entre les communes de la région Ile-de-France

Mise en sécurité des ERP	27 228.54€
Accessibilité des ERP (ADAP)	659 035.74€
Création poste Police Municipale	28 937.46€
Réhabilitation des écoles (création classes, clôtures, toitures, blocs sanitaires, alarmes anti intrusion, ...)	485 556.91€
Achat modulaires écoles	121 705.16€
Aménagement des locaux à la Vaucouleurs	304 456.27€
Vidéoprotection bâtiments communaux et voirie	367 964.19€

1. Réalisations en faveur de l'enfance et Petite enfance

Renouvellement mobilier et matériel scolaire	92 721.79€
Renouvellement mobilier et matériel Petite enfance	4 972.82€
Renouvellement mobilier et matériel restauration scolaire	25 198.79€
Renouvellement mobilier et matériel ALSH	16 007.95€

2. Actions visant à soutenir le développement du lien social et de la citoyenneté

Soutien aux coopératives scolaires	20 360.00€
Animations (Festi'Ville, fête de Noël,...)	51 616.12€
Création de la ferme pédagogique	239 013.87€
Eclairage Stade Bergeal	152 274.65€

Article 1 : Décide à l'unanimité d'approuver le rapport d'utilisation du Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Ile-de-France (F.S.R.I.F.) pour l'année 2019, annexé à la présente.

Article 2 : De charger Monsieur le Maire de transmettre cette synthèse à Monsieur le Préfet des Yvelines et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Réf : 2020/IX/67

OBJET : Créances irrécouvrables

Article 1 : Décide à l'unanimité d'admettre en non valeurs les créances d'un montant de 6 067,33€ tel que détaillées dans l'état annexé.

Article 2 : D'admettre en créances éteintes la somme de 1 236.05€ figurant sur le document transmis par le Trésorier Principal.

Article 3 : Dit que les crédits sont inscrits au budget 2020, chapitre 65.

Réf : 2020/IX/68

OBJET : Règlement sur le prélèvement automatique

Article 1 : Décide à l'unanimité d'approuver les termes du règlement financier du prélèvement automatique annexé à la présente délibération.

Réf : 2020/IX/69

OBJET : Décision modificative

Article 1 : Décide avec 28 voix pour et 7 voix contre (M.FLEURY, Mme GENEIX, Mme GICQUEL, M.LAROCHE, M.MORIN, M.VANSEVEREN, M.NAUTH) d'adopter la Décision Modificative n° 1 du budget principal 2020 de la ville, par chapitre et opération, s'établissant comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	51 347.00€	51 347.00€
Section d'investissement	-60 000.00€	-60 000.00€

Réf : 2020/IX/70

OBJET : Convention entre le CCAS et la mairie pour 4 postes en services civiques

Article 1 : Décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour la mise à disposition de volontaires entre le CCAS et la Ville.

Article 2 : De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Réf : 2020/IX/71

OBJET : Fixation de taux de vacation

Article 1 : Décide avec 28 voix pour et 7 voix contre (M.FLEURY, Mme GENEIX, Mme GICQUEL, M.LAROCHE, M.MORIN, M.VANSEVEREN, M.NAUTH) de créer les taux de vacations suivants pour les activités liées à de la gestion administrative :

- 15€ bruts, indemnité de congés payés incluse (gestion administrative polyvalente) ;
- 17€ bruts, indemnité de congés payés incluse (gestion administrative spécialisée) ;
- 21€ bruts, indemnité de congés payés incluse (gestion administrative direction / élus).

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 : De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Réf : 2020/IX/72

OBJET : Projet d'éducation artistique EPMU Les Alliers de Chavannes

Article 1 : Décide à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle de 1000 € à l'école maternelle des Alliers de Chavannes pour l'année 2020.

Article 2 : Dit que les crédits sont prévus au budget.

Article 3 : De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Réf : 2020/IX/73

OBJET : Cession de la parcelle communale cadastrée AH581 sise 33bis, Rue des Bas Villiers au profit de Monsieur Kévin FIOLET et Madame Anaïs PERROIS

Article 1 : Décide à l'unanimité d'approuver la cession de la parcelle communale AH 581 sise 33 bis, rue des Bas-Villiers, d'une superficie de 135 m², au profit de Monsieur Kévin FIOLET et Madame Anaïs PERROIS, au prix de **3 267,00 €** (TROIS MILLE DEUX CENT SOIXANTE-SEPT EUROS).

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et tous les actes s'y rapportant.

Article 3 : Dit que les frais de notaires et l'ensemble des taxes liées à la mutation seront pris en charge par les acquéreurs.

Article 4 : De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Réf : 2020/IX/74

OBJET : Cession de la parcelle communale cadastrée AN 425 sise 8, Rue de Chenonceaux au profit de Monsieur Florian MAURAT et Madame Maria Andréa LOPEZ TAFUR

Article 1 : Décide à l'unanimité d'approuver la cession de la parcelle communale AN 425 sise 8, rue de Chenonceaux, d'une superficie de 168 m², au profit de M. MAURAT et M^{me} LOPEZ TAFUR au prix de **3 696,00 €** (TROIS MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE EUROS).

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et tous les actes s'y rapportant.

Article 3 : Dit que les frais de notaires et l'ensemble des taxes liées à la mutation seront pris en charge par les acquéreurs.

Article 4 : De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Réf : 2020/IX/75

OBJET : Désaffectation, déclassement et cession de la parcelle communale sise 2, rue Gabriel Péri au profit de Madame Nelly WETZEL

Article 1 : Décide à l'unanimité de constater l'extraction du lot A, situé sis 2, rue Gabriel Péri, d'une superficie de 88 m², du Domaine Public non-cadastré conformément au plan de division pour déclassement réalisé à cet effet et annexé à la présente délibération.

Article 2 : De constater la désaffectation du terrain communal sis 2, rue Gabriel Péri, désigné lot "A" au plan de déclassement, d'une superficie de 88 m².

Article 3 : De prononcer le déclassement du terrain communal sis 2, rue Gabriel Péri, désigné lot "A" au plan de déclassement, d'une superficie de 88 m², du domaine public non-cadastré.

Article 4 : D'approuver la cession du terrain communal sis 2, rue Gabriel Péri, désigné lot "A" au plan de déclassement, d'une superficie de 88 m², au profit de Madame Nelly WETZEL au prix de **1 760,00 €** (mille sept cent soixante euros).

Article 5 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et tous les actes s'y rapportant.

Article 6 : Dit que les frais de géomètre et d'huissier seront remboursés par l'acquéreur.

Article 7 : Dit que les frais de notaires et l'ensemble des taxes liées à la mutation seront pris en charge par l'acquéreur.

Article 8 : De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Réf : 2020/IX/76

OBJET : Versement d'une subvention exceptionnelle pour le club de l'amitié

Article 1 : Décide à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle de 2000 € à l'association Club de l'Amitié pour l'année 2020.

Article 2 : Dit que les crédits sont prévus au budget.

Article 3 : De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Réf : 2020/IX/77

OBJET : Reconduction de la convention d'objectifs avec l'association les 4 Z'Arts pour la saison 2020-2021

Article 1 : Décide à l'unanimité d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens avec l'Ecole des 4'z'Arts, ci- annexée.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention avec l'association l'Ecole des 4'z'Arts, sise Rue de la Ferme, 78 200 Magnanville.

Article 3 : Dit que les crédits sont prévus au budget.

Article 4 : De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Réf : 2020/IX/78

OBJET : Tarification « colos apprenantes »

Article 1 : Décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à fixer à 20 euros le montant de la participation symbolique aux séjours « colos apprenantes ».

Réf : 2020/IX/79

OBJET : Chèque culture à destination des élèves de CM2

Article 1 : Décide à l'unanimité d'approuver la mise en place de ce « chèque culture » (Soit 360 chèques culture) dans le cadre de la programmation culturelle de la saison 2020/2021 ayant lieu à l'Espace culturel Jacques Brel.

Article 2 : De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Réf : 2020/IX/80

OBJET : Modification du règlement de l'école municipale des sports

Article 1 : Décide à l'unanimité d'approuver les termes du nouveau règlement intérieur de l'EMS.

Le Conseil Municipal,

- Entend le compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation de pouvoir du conseil municipal en date du 03 juillet 2020 en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Entend la réponse de Monsieur le Maire à la question de Monsieur FLEURY concernant un message adressé aux mantevillois via la page Facebook sur le principe républicain de laïcité.
- Entend la réponse de Monsieur le Maire à la question de Monsieur NAUTH concernant la mise à disposition d'un bureau de permanence pour le Président du Conseil Départemental et éventuellement pour d'autres élus.
- Etend la réponse de Monsieur le Maire à la question de Monsieur NAUTH concernant la présence d'un SDF à l'angle de l'Avenue Jaurès et du Boulevard Salengro.

CLOTURE DE LA SEANCE A 21 HEURES 20

Fait à Mantes-la-Ville, le 5 Octobre 2020

**Le Maire,
Sami DAMERGY**